

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

Tombé

N° CD668

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 14 BIS

À l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot :

« une »,

insérer le mot :

« autre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.